



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0278

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

**Conseil de communauté du 15 septembre 2014****Délibération n° 2014-0278**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) dans le cadre de son action Novacité 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les centres européens d'entreprises et d'innovation (CEEI) ont été créés par la commission européenne pour favoriser une dynamique économique s'appuyant sur le potentiel local en faisant émerger et en accompagnant l'innovation dans l'entreprise.

Le CEEI Novacité a pour mission de faciliter l'émergence et la croissance d'entreprises génératrices de forte valeur ajoutée sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon. Novacité est porté juridiquement par la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL).

Novacité a élaboré, construit et développé depuis sa création une offre de services spécifiques qui comprend :

- un label décerné aux entreprises innovantes à potentiel du Rhône par un comité d'experts indépendants,
- une équipe complémentaire d'accompagnateurs : accompagnement individuel régulier pendant 3 ans par un conseil dédié, formations-actions spécifiques aux jeunes entreprises innovantes, accès facilité et accéléré auprès des experts de la création d'entreprises innovantes, expérience des anciens labellisés Novacité et de leur réseau.

Depuis sa création, ce sont plus de 300 entreprises qui ont été accompagnées et labellisées.

**a) - Objectifs**

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Les ambitions du réseau L\_VE, pour la période 2012-2014, sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment, dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans le cadre de ces activités que la CCI de Lyon sollicite un soutien financier de la Communauté urbaine.

**b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2013 et bilan**

Par délibération n° 2013-3868 du Conseil du 18 avril 2013, la Communauté urbaine a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la CCIL pour l'action Novacité en 2013.

Le bilan de l'activité Novacité dans le cadre de ce financement est le suivant :

1 - Accompagnement des entreprises innovantes :

- 423 rendez-vous :

- . premier accueil (90 rendez-vous pour un objectif initial de 80),
- . accompagnement ante-crédation,
- . suivi des entreprises labellisées (post-crédation) ;

- 5 comités de labellisation :

- . 10 projets labellisés (sur 11 présentés) conformément aux objectifs visés,

. 39 projets sont en cours d'accompagnement (l'objectif initial était fixé à 35), dont 26 % en nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), 28 % en sciences de la vie, 41 % dans l'industrie et 5 % autre.

2 - Novacité a, par ailleurs, poursuivi la mise en œuvre des formations/actions pour répondre aux besoins des start-up portant sur les 2 thématiques suivantes :

- accompagnement à la levée de fonds
- accompagnement au développement commercial.

3 - En termes de communication, Novacité a poursuivi la valorisation de son action et des entreprises labellisées afin de contribuer à leur notoriété ainsi qu'à celle du territoire :

- renouvellement du livre "portraits d'entrepreneurs",
- organisation des "Novad'or" : l'édition 2013 a mis à l'honneur l'entreprise "AMOEB".

**c) - Programme d'actions pour 2014 et plan de financement prévisionnel**

En 2014, Novacité poursuivra ses actions en faveur du développement d'entreprises génératrices de fortes valeurs ajoutées. Novacité souhaite, par ailleurs, développer une animation de réseau afin de favoriser les échanges entre entrepreneurs.

Les objectifs 2014 sont les suivants :

- 80 rendez-vous de premier accueil,
- 100 rendez-vous de conseil, avant label,
- 12 entreprises labellisées,
- 270 rendez-vous de suivi (après label).

Pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises accompagnées, Novacité continuera à s'appuyer sur les ressources partenaires disponibles :

- la Communauté urbaine et le comité d'attribution de l'immobilier dédié (CAID) dont Novacité fait partie pour accompagner les entreprises dans leurs recherches de locaux,
- le programme ACS+ financé par la direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la Région pour aider au développement commercial des entreprises,
- les financements du Département (fonds d'innovation), de la Région (Innovizi), du réseau entreprendre, de l'association Rhône développement initiative et de BPI France,
- les experts privés (comptables, avocats, financiers, etc.) du réseau Novacité.

Novacité continuera à s'impliquer au sein du réseau Lyon\_Ville de l'Entrepreneuriat (L\_VE) par sa participation active aux groupes de travail, événements, actions, etc.

**Budget prévisionnel 2014 pour la mise en œuvre de l'action Novacité**

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
charges de personnel	225 000	Chambre de commerce et d'industrie	189 000
achats de prestations	60 000	Communauté urbaine de Lyon	60 000
événement Novad'or	25 000	Région Rhône-Alpes/Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)	50 000
animation communauté	5 000	vente de prestations	15 000
fournitures/fonctionnement	5 000	Département du Rhône	6 000
<b>Total</b>	<b>320 000</b>	<b>Total</b>	<b>320 000</b>

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la CCIL pour son action dans le cadre de Novacité. Ce montant est identique à celui attribué en 2013.

La Région Rhône-Alpes contribue, par ailleurs, à l'action de Novacité en finançant des prestations de conseil au profit des entreprises accompagnées par Novacité ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014 dans le cadre de son action Novacité,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la CCIL définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 657 38 - fonction 90 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.**